

**BUREAU COMMUNAUTAIRE du 30 septembre 2024  
Extrait des délibérations n°6**

Date de convocation : 24 septembre 2024.

Les membres du Bureau dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 30 septembre 2024 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle polyvalente de la commune de LE TREMBLAY OMONVILLE.

Secrétaire de séance : Hugues BOURGAULT

Membres en exercice : 21                      Présents : 17                      Pouvoir(s) : 0

Présent(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIERE - Claire CARRERE-GODEBOUT - Marie-Noëlle CHEVALIER - Christiane DEPARIS - Hélène LEROY - Françoise MAILLARD - Martine SAINT-LAURENT - Isabelle VAUQUELIN.

Messieurs Hugues BOURGAULT - Arnaud CHEUX - Benoît HENNART - Jean-Paul LEGENDRE - Joël LELARGE - Jean-Charles PARIS - Gérard PLESSIS - Laurent VALLEE - Roger WALLART.

Excusé(e)s :

Madame Laurence DUVAL.

Messieurs Alain DEBUS - Bertrand CARPENTIER

Absent(e)s :

Monsieur Marc ROMET

**COMPETENCE TOURISME - SPORT**

**Objet : PROMO PRESTIGE – Subvention « Réhabilitation Arboretum de Canappeville » - Association des amis des campagnes de France**

L'association des Amis des Campagnes de France ont décidé de réhabiliter l'arboretum de Canappeville. Il est envisagé d'introduire des essences supplémentaires dans le but de communiquer sur l'adaptation de la forêt aux défis climatiques et de rénover la signalétique afin d'identifier les arbres pour le public de professionnels, d'élèves et de particuliers.

Situé entre le Neubourg et Louviers, l'arboretum de Canappeville est dans le massif forestier faisant la transition entre la vallée de l'Iton et le plateau agricole du Neubourg. C'est un parcours que l'association des Amis de la Campagnes de France propose en accès libre et gratuit pour les particuliers, les familles et les écoles.

Considérant, que cette action participe à la promotion et au rayonnement du pays du Neubourg, la commission Tourisme et Sport du 19 septembre 2024 s'est prononcée favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1000€ à l'association des amis des campagnes de France pour la réhabilitation de l'arboretum de Canappeville sur la partie signalétique.

Il est donc proposé au bureau d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association des amis des campagnes de France pour la réhabilitation de l'arboretum de Canappeville sur la partie signalétique.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment portant sur l'attribution de subvention dans la limite de 6 000 € par demandeur et par an,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1611-4,

Vu l'avis favorable de la commission tourisme et sport du 19 septembre 2024,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association des amis des campagnes de France pour réhabilitation de l'arboretum de Canappeville sur la partie signalétique,
- autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2024 (Article 6574).

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance,  
Hugues BOURGAULT**



**Le Président,  
Jean-Paul LEGENDRE**

  
